



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

spécialités médicales

Question écrite n° 85284

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la formation des techniciens de laboratoire spécialisés en macrotomie et macroscopie. L'étude macroscopique tient une part importante dans le processus de l'étude anatomopathologique qui vise à étudier les lésions de tissus prélevés sur des êtres vivants par biopsie ou pièce opératoire. Aujourd'hui, du fait d'un problème croissant de démographie dans leur spécialité, les pathologistes délèguent de plus en plus certaines tâches auprès de techniciens, notamment en macrotomie, pour soulager leur travail. Pourtant, il n'existe aucune formation validante pour un technicien spécialisé en macrotomie et en macroscopie alors que la question de savoir si un technicien est apte à effectuer ces gestes se pose. De plus, aucun texte ne définit la responsabilité juridique du technicien alors qu'un statut existe déjà aux États-Unis avec le « *pathologist assistant* ». Elle lui demande quelles sont les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre afin d'envisager la reconnaissance des techniciens en macrotomie et macroscopie.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85284

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8271

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)